



**ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 2 JUIN 2021**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2021.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - 3ème LIGNE DE MÉTRO –LIGNE AÉROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 – APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET

1.1.1 - 3ème Ligne de Métro : Approbation des études d'Avant-Projet.

1.2 - MARCHES – CONVENTIONS - FONCIER

1.2.1 -3ème Ligne de Métro : Autorisation de signer l'accord cadre multi-attributaires à bons de commande « Prestations juridiques en droit de la commande publique » avec Paillat Conti Bory et Parme Avocats.

1.2.2 - Connexion Ligne B : Autorisation de signer l'accord cadre multi-attributaires à bons de Commande « Prestations juridiques en droit de la commande publique » avec Paillat Conti Bory et Claisse et associés.

1.2.3 - 3^{ème} Ligne de Métro : Marché n° M3 2020 14512 M – Réalisation de pieux d'essais à conclure avec FRANKI FONDATIONS - Autorisation de signer le marché.

1.2.4 - Ligne Aéroport Express : Marché n° LAE 2020 14341 M à conclure avec Bureau Véritas Construction « Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé » - Autorisation de signer le marché.

1.2.5 - 3^{ème} Ligne de Métro : Marché M3 2017 13346 M concernant la fourniture d'un système d'échange de données informatisées (SEDI) - Gestion technique de projet – Autorisation de signer l'avenant n°1 avec PROSYS.

1.2.6 - 3^{ème} Ligne de Métro : convention de recherche et de développement n° M3 2021 14622 CN à conclure avec l'Université Gustave Eiffel- Autorisation de signer la convention.

1.2.7 - 3^{ème} Ligne de Métro : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages - Autorisation d'engagement de dépenses.

1.2.8 - Ligne Aéroport Express : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages - Autorisation d'engagement de dépenses.

1.2.9 - Connexion Ligne B : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages - Autorisation d'engagement de dépenses.

1.2.10 - 3ème Ligne de Métro : Convention d'occupation du domaine public communal pour la relocalisation de la gare bus de Colomiers Gare dans le cadre du projet de 3^{ème} ligne de métro.

1.2.11 - 3ème Ligne de Métro : convention n° M3 2021 14614 CN pour la réalisation par Toulouse Métropole des travaux de réfections définitives des voiries liées aux dévoiements des réseaux.

1.2.12 - T1 Terminus Partiel ODYSSUD : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Convention n° LAE 2021 14596 CN conclue avec la ville de BLAGNAC : Autorisation de signer la convention.

1.2.13 - T1 Terminus Partiel ODYSSUD : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Convention n° LAE 2021 14587 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Cycle de l'eau) : Autorisation de signer la convention.

1.2.14 -T1 Terminus Partiel ODYSSUD : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Convention n° LAE 2021 14589 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) : Autorisation de signer la convention.

1.2.15 - T1 Terminus Partiel ODYSSUD : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Synthèse et coordination des déviations de réseaux – Convention n° LAE 2021 14591 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) : Autorisation de signer la convention.

1.2.16 - T1 Terminus Partiel ODYSSUD : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Réfection définitive des tranchées – Convention n° LAE 2021 14623 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) : Autorisation de signer la convention.

1.2.17 - Ligne Aéroport Express : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Réfection définitive des tranchées – Convention n° LAE 2021 14621 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) : Autorisation de signer la convention.

1.2.18 - Connexion Ligne B : convention n° CLB 14349 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés de GRDF (*point retiré*).

1.2.19- Connexion Ligne B : convention n° CLB 2021 14611 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés d'ORANGE – séquence SICOVAL (*point retiré*).

1.2.20 - Connexion Ligne B : convention n° CLB 14350 CN pour les études et les travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés d'ORANGE – séquence Toulouse Métropole (*point retiré*).

1.2.21 - Connexion Ligne B : convention n° CLB 14615 CN pour la réalisation par Toulouse Métropole des travaux de réfections définitives.

1.2.22 - 3ème Ligne de Métro : éviction commerciale : parcelle cadastrée 837 AK 368 à TOULOUSE.

1.2.23 - 3ème Ligne de Métro : avenant n° 2 au protocole d'éviction commerciale : parcelle 187 et 188 lots 1 et 5 à Colomiers.

1.2.24 - 3^{ème} Ligne de Métro : bulletin indemnitaire M3 AA3M 00773 00001 : prise en charge déménagement et assurance - parcelle cadastrée 805 AE 184.

1.2.25 - 3^{ème} Ligne de Métro : Convention d'occupation temporaire - parcelle cadastrée CE 214 S.

1.2.26 - 3^{ème} Ligne de Métro : Délégation de signature pour le compte de Tisséo Collectivités lors de la passation des actes authentiques en la forme administrative pour les acquisitions foncières en tréfonds.

1.2.27 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds – Acquisition dossier n° AAM11/00047.

1.2.28 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds – Acquisition dossier n° AAM11/00048.

1.2.29 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds – Acquisition dossier n° AAM11/00061.

1.2.30 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds – Acquisition dossier n° AAM11/00068.

1.2.31 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00074.

1.2.32 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00085.

1.2.33 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00122.

1.2.34 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00133.

1.2.35 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00150.

1.2.36 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00233.

1.2.37 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00255.

1.2.38 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00263.

1.2.39 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00292.

1.2.40 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00300.

1.2.41 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00321.

1.2.42 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00322.

1.2.43 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00656.

1.2.44 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00661.

1.2.45 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00693.

1.2.46 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00749.

1.2.47 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00796.

1.2.48 - 3^{ème} Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/01028.

1.2.49 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n°AAM11/00012.

1.2.50 – 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00034.

1.2.51 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00238.

1.2.52 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00250.

1.2.53 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00279.

1.2.54 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00663.

1.2.55 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n°AAM13/00187.

1.2.56 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00696.

1.2.57 - 3ème Ligne de Métro : Volume (s) en tréfonds : Acquisition dossier n° AAM13/00073.

2 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITÉS

2.1 – Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le dossier d'enquête préalable du projet urbain «Petite République » à Tournefeuille.

2.2 – Covoiturage : approbation du Schéma Directeur Covoiturage.

2.3 – Plan de mobilité employeur : Convention de partenariat n° 2021-1015 avec ALTRAN TECHNOLOGY ENGINEERING CENTER – autorisation de signer la convention.

2.4 - Plan de mobilité employeur : Convention de partenariat n° 2021-1023 avec MERCATOR OCEAN – autorisation de signer la convention.

2.5 - Plan de mobilité employeur : Convention de partenariat n° 2021-1028 avec LE GROUPE DEPECHE DU MIDI – autorisation de signer la convention.

2.6 - Trophées Ecomobilité : Edition 2021.

2.7 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1021 avec l'ASSOCIATION LA MELEE pour l'octroi d'une récompense – autorisation de signer la convention.

2.8 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1017 avec l'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE HAUTE-GARONNE pour l'octroi d'une récompense – autorisation de signer la convention.

2.9 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1018 avec la CARSAT MIDI-PYRENEES pour l'octroi d'une récompense – autorisation de signer la convention.

2.10 - Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1029 avec CITIZ pour l'octroi d'une récompense – autorisation de signer la convention.

2.11 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1019 avec le CLUB ENTREPRISES SECURITE ROUTIERE TOULOUSE GARONNE pour l’octroi d’une récompense – autorisation de signer la convention.

2.12 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1020 avec ETRE MOBILE C’EST PERMIS pour l’octroi d’une récompense – autorisation de signer la convention.

2.13 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1016 avec JCDECAUX pour l’octroi d’une récompense – autorisation de signer la convention.

2.14 – Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1022 avec la S.A.S RELAIS D’ENTREPRISES pour l’octroi d’une récompense – autorisation de signer la convention.

2.15 - Trophées Ecomobilité 2021 : convention de partenariat n° 2021-1030 avec TISSEO VOYAGEURS pour l’octroi d’une récompense – autorisation de signer la convention.

2.16 - Accord-cadre M2020 0247 : Etudes de définition du volet aménagement du schéma directeur cyclable – lot n° 1 : Réalisation d’études préliminaires du REV : Autorisation de signer le marché avec les groupements d’entreprises SYSTRA / COPENHAGENIZE et EGIS VILLES ET TRANSPORTS / SEQUENCES.

2.17 – Accord-cadre M2020-0248 : Etudes de définition du volet aménagement du schéma directeur cyclable - Lot 2 : Réalisation d’études préliminaires du réseau cyclable « niveau II » : Autorisation de signer l’accord-cadre avec les groupements d’entreprises SYSTRA / COPENHAGENIZE et EGIS VILLES ET TRANSPORTS / SEQUENCES.

3 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

3.1 – Partenariat avec les organismes de sécurité : avenant n° 5 à la convention n° 2011-908 entre la Ville de Toulouse, Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la police municipale : prolongation de six mois de la convention.

4 - PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - Tous projets : Accord cadre pour le système d’échange de données informatisées (SEDI) – Gestion technique de projet– Autorisation de signer l’avenant n°1 avec PROSYS.

4.2 - Ligne A en XXL : Marché n° 52M 2017 13035 M : lot n° 2 « Génie Civil » : transaction avec le groupement Bouygues TP Régions France SAS / Bouygues TP / Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest SAS – Autorisation de signer la transaction.

4.3 - Ligne A en XXL : Marché n° 52M 2017 13271 M : lot n° 7 « Liaison Ramblas – Second Œuvre – Courants Forts – Courants Faibles » : transaction avec le groupement Bouygues TP Régions France SAS / INEO MPLR – Autorisation de signer la transaction.

4.4- Parking silo Mixte Basso-Cambo : raccordement de l’ouvrage aux réseaux : autorisation d’engagement de dépenses.

4.5 - Renouvellement des systèmes P + R : Marché n° 2018-0242 conclu avec l'entreprise MALET relatif au renouvellement du système de gestion des parcs relais - lot n° 2 GC / VRD – Approbation de l'avenant n° 3.

5- GESTION DU PATRIMOINE

5.1 – Matériel Roulant Bus : Cession de quatre véhicules du service Mobibus au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse.

5.2 - Convention de mandat n° CM 2021-1031 entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la réalisation de travaux sur les dépôts bus de Langlade et d'Atlanta : Adaptation du remisage aux évolutions du parc bus 2022 - Mandat 14.

5.3 – Tramway Garonne : Convention de remboursement n° G 2021 14640 CN pour la réalisation par Toulouse Métropole des travaux de reprise des revêtements de zones à risques identifiées sur les allées Jules Guesde et Paul Feuga.

5.4 - Systèmes : Marché M2020-0160 pour la mise en œuvre et opération d'un service Open Payment sur le réseau Tisséo à conclure avec le groupement FLOWBIRD / CIC : Autorisation de signer le marché.

5.5 - Systèmes : Accord-cadre M 2021-0060 pour les études, développements, fournitures et installations des équipements de contrôle d'accès type portillons à conclure avec l'entreprise GUNNEBO ENTRANCE CONTROL : Autorisation de signer l'accord-cadre.

6 -AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

6.1 - Approbation du Compte de Gestion 2020 du SMTC.

6.2 - Approbation du Compte Administratif 2020 du SMTC.

6.3 - Affectation du résultat de l'année 2020 du budget du SMTC.

6.4 – Convention de servitudes n° 2021-1025 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Balma - Approbation et autorisation de signer la convention.

6.5 - Convention de servitudes n° 2021-1026 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Ramonville Saint-Agne - Approbation et autorisation de signer la convention.

6.6 - Recours en indemnisation : Habilitation du Président à ester en justice.

7 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

7.1 – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité : Article 3 I 1 de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984.

8 -COMMUNICATION

8.1 - Partenariat et convention n°2021- 1027 entre Tisséo Collectivités et la Ville de Toulouse dans le cadre du Festival Rio Loco 2021.